

Manifeste électoral 2023

Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), SwissCommunity

État au 21.03.2023

Accepté par le CSE le 05.11.2022 avec modifications.

Ce document est accepté par le CSE avec modifications le 17.03.2023.

Résumé

En vue des élections fédérales 2023, l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), SwissCommunity, entend jouer au mieux son rôle en tant qu'organisation de défense des intérêts des presque 800'000 Suisses·ses vivant à l'étranger.

En accord avec ses quatre missions de base qui consistent à informer, relier, défendre et conseiller les membres de la « Cinquième Suisse », l'OSE soumet aux partis et acteurs politiques suisses des requêtes prioritaires résumées en sept points dans ce manifeste électoral 2023.

Nous leur demandons ainsi de bien vouloir s'engager en faveur des Suisses·ses de l'étranger afin de :

1. Assurer et promouvoir l'exercice des droits politiques à l'étranger
2. Favoriser le développement de la cyberadministration
3. Assurer le maintien de la libre circulation des personnes
4. Lever les obstacles à la mobilité liés aux assurances sociales
5. Garantir le maintien d'un réseau consulaire répondant aux besoins des Suisses·ses de l'étranger
6. Garantir le développement d'une information de qualité et indépendante à destination de la « Cinquième Suisse »
7. Assurer l'allocation des ressources financières nécessaires au maintien des offres à destination des jeunes Suisses·ses de l'étranger et au développement des écoles suisses à l'étranger

Pourquoi s'engager en faveur des Suisses·ses de l'étranger ?

788'000 Suisses·ses, soit 10% de la population nationale, vivent de manière temporaire ou permanente à l'étranger. Ce chiffre augmente chaque année.

Parmi eux, 210'000 sont inscrit·e·s sur un registre électoral pour exercer leurs droits politiques, soit l'équivalent du corps électoral de cantons tels que Fribourg, le Valais ou Neuchâtel. Ce nombre est également en augmentation chaque année.

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), SwissCommunity, s'adresse aux partis politiques et aux acteurs politiques en priorité, mais plus largement aux autorités de notre pays et à l'opinion publique pour que tou·te·s prennent conscience du rôle fondamental de la « Cinquième Suisse ». Notre pays a un intérêt vital à utiliser de façon systématique le réseau de la « Cinquième Suisse », ses connaissances, ses expériences et ses contacts, à intégrer davantage nos compatriotes à l'étranger dans les processus de décisions politiques et à faciliter la mobilité de nos concitoyen·ne·s.

Dans la perspective des élections fédérales de 2023, l'OSE soumet un catalogue en sept points reprenant les préoccupations et attentes majeures de nos compatriotes de l'étranger pour la prochaine période de législature 2023-2027.

1. Assurer et promouvoir l'exercice des droits politiques à l'étranger

Pour les 210'000 Suisses·ses de l'étranger inscrit·e·s sur un registre électoral, la possibilité de participer aux élections et aux votations par voie électronique revêt une grande importance. L'expatriation est de plus en plus souvent de courte durée – 3 à 5 ans en moyenne –, si bien qu'il est important pour nos compatriotes de pouvoir exercer leurs droits politiques également depuis l'étranger. Il en va aussi de l'intérêt de la Suisse d'utiliser les connaissances et expériences de ses concitoyen·ne·s à l'étranger et de les intégrer aux prises de décisions politiques.

Les besoins des Suisses·ses de l'étranger en termes de droits politiques :

Les Suisses·ses de l'étranger reçoivent encore souvent leurs documents trop tard de sorte que leur vote ne peut plus être effectué à temps ni comptabilisé. Nous avons pu constater que lors des dernières élections fédérales de 2019, en l'absence d'un système de vote électronique en Suisse, le taux de participation des Suisses·ses de l'étranger avait diminué de manière significative. Il est donc important d'introduire le vote électronique rapidement et à une vaste échelle. C'est la seule manière de mettre un terme à la discrimination de nos concitoyen·ne·s vivant à l'étranger dans l'exercice de leurs droits politiques. En effet, leurs droits de vote sont garantis par la Constitution fédérale ainsi que dans la Loi sur les droits politiques et rappelés dans la Loi sur les Suisses de l'étranger. Ils doivent également pouvoir élire leurs représentant·e·s au Conseil des Etats.

Pour cela il faut :

- favoriser le développement et l'utilisation dans les meilleurs délais, par les cantons suisses, du nouveau système d'E-voting de la Poste Suisse ;
- favoriser toutes les mesures garantissant la sécurité du système d'E-voting développé par la Poste Suisse ;
- soutenir toutes les mesures prises par le Conseil fédéral dans son rôle de régulateur pour assumer le rôle de leadership pour le développement et la mise en oeuvre du vote électronique ;
- favoriser les modifications des constitutions cantonales pour permettre aux Suisses·ses de l'étranger inscrit·e·s sur un registre électoral d'élire les député·e·s au Conseil des États ;
- soutenir la création d'une e-ID sûre et émise par l'Etat, qui permettra, entre autres, la mise en place d'une procédure de vote par Internet sans papier ;
- favoriser l'augmentation du taux de participation des Suisses·ses de l'étranger grâce à la formation à la participation citoyenne.

Il convient de rappeler que le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE), organe suprême de l'OSE, s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur de la facilitation de l'exercice des droits politiques de nos compatriotes vivant à l'étranger et de l'introduction du vote électronique. La dernière fois date du mois d'août 2019. [Lien](#)

2. Favoriser le développement de la cyberadministration

La législation et la pratique administrative doivent davantage tenir compte de la réalité de la forte mobilité internationale des citoyen·ne·s suisses et les soutenir en facilitant leurs démarches administratives. Cela permettra de lever les obstacles administratifs à la mobilité. C'est pourquoi le développement de la numérisation et donc de la cyberadministration est fondamental, non seulement pour les personnes résidant en Suisse, mais aussi pour nos compatriotes vivant à l'étranger. De manière générale, les services de la cyberadministration permettent un contact simple avec les autorités, malgré le décalage horaire et l'éloignement géographique du pays d'origine.

Pour cela il faut :

- soutenir la création de la loi sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités ;
- soutenir la création d'une base légale pour les documents d'identité électroniques et autres preuves électroniques ;
- soutenir la création d'une e-ID sûre, émise par l'Etat. Le projet actuel de la Confédération est compatible au niveau international et favorise la mobilité internationale. Il facilitera aussi l'accès des Suisses·ses de l'étranger aux banques suisses. L'identification claire de nouveaux client·e·s, exigée pour prévenir les risques de blanchiment d'argent ou de fraude fiscale, est particulièrement coûteuse pour les banques lorsque les client·e·s vivent à l'étranger. De nombreuses banques limitent donc fortement leurs services. De tels processus d'identification seront plus simples et moins chers grâce à l'e-ID, ce qui permet d'espérer que les banques suisses accorderont à nouveau un accès facilité aux Suisses·ses de l'étranger.

Pour rappel, le CSE s'est prononcé en faveur du nouveau projet d'e-ID lors de sa séance du 19.08.2022 et a donné pour mandat au Comité de l'OSE de préparer une réponse positive à la procédure de consultation sur cet objet. [Lien sur la prise de position](#)

3. Assurer le maintien de la libre circulation des personnes

Presque 57% de l'ensemble des 788'000 Suisses·ses de l'étranger vivent dans un pays de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Et sur ces 449'571 citoyen·ne·s suisses, 25% disposent uniquement de la nationalité suisse. Ils bénéficient ainsi directement de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et il est important qu'ils puissent continuer à en profiter.

Les avantages de la libre circulation pour les Suisses·ses de l'étranger installé·e·s dans l'UE/EFTA :

- l'ALCP facilite les conditions de séjour et de travail des citoyen·ne·s suisses dans l'UE/AELE et inversement. Le droit à la libre circulation des personnes est complété par des dispositions sur la reconnaissance mutuelle des diplômes, l'acquisition de biens immobiliers et la coordination des systèmes de sécurité sociale ;
- cet accord permet une égalité de traitement entre citoyen·ne·s suisses et européen·ne·s, ceux-ci jouissant d'un ensemble de droits dans les domaines de l'économie, de l'emploi, de la fiscalité et des prestations sociales, pour ne citer que ces exemples ;
- l'accord sur la libre circulation des personnes garantit le regroupement familial. Si la libre circulation des personnes venait à manquer, le regroupement familial ne serait plus garanti lors de l'émigration vers l'Union européenne et les états de l'AELE. Des familles suisses pourraient ainsi être séparées ;
- dans le domaine de la recherche et de l'éducation, les effets négatifs se font déjà sentir. Par exemple, il n'y a toujours pas de négociations concernant l'association de la Suisse au programme de recherche et d'innovation Horizon Europe. Dans le programme d'éducation Erasmus+, la Suisse n'a que le statut de pays tiers, ce qui restreint les possibilités de participation des institutions suisses et, en particulier, des jeunes Suisses·ses.

Pour cela il faut :

- demander au Conseil fédéral d'adopter une stratégie claire et transparente pour le maintien des acquis des accords bilatéraux et la préservation complète de la libre circulation des personnes afin d'assurer les droits des Suisses·ses déjà établi·e·s dans un pays de l'UE/AELE ainsi que de toutes celles et de tous ceux qui voudraient s'y établir à l'avenir.

C'est pourquoi le CSE, rappelant [sa résolution du 23 août 2021](#), a accepté le [19 août 2022 une nouvelle résolution](#) faisant une demande analogue.

4. Lever les obstacles à la mobilité liés aux assurances sociales

La mobilité internationale augmente constamment ainsi que le nombre de Suisses·ses de l'étranger. Les expériences à l'étranger sont de plus en plus valorisées sur le marché du travail. Le fait que ses concitoyen·ne·s nouent des contacts à travers le monde, que ce soit sur le plan professionnel, culturel ou encore politique, constitue également une plus-value pour la Suisse et son rayonnement à l'extérieur.

Même à l'âge de la retraite, les Suisses·ses prennent parfois la décision d'émigrer faute de moyens suffisants pour vivre en Suisse. L'émigration des individus ne peut donc être dissociée de la question de leurs assurances sociales. L'assurance-maladie constitue à cet égard un point central, étant donné que les soins à l'étranger peuvent s'avérer onéreux. La question de la constitution d'une prévoyance AVS/AI sûre et de la couverture assurance-maladie des Suisses·ses mobiles est donc fondamentale pour les Suisses·ses de l'étranger.

Les besoins des Suisses·ses de l'étranger en termes d'AVS/AI

Depuis la réforme de l'AVS facultative en 2001, l'OSE est régulièrement contactée par des Suisses·ses de l'étranger ayant des problèmes liés à cette modification. En effet, celle-ci s'est faite au détriment des plus faibles économiquement au sein de la communauté des Suisses·ses de l'étranger et aussi des jeunes qui souhaitent passer quelques années à l'étranger après leur formation. Ils sont pénalisés par des lacunes dans l'AVS et l'AI. Or il est important d'éviter les lacunes de cotisation d'assurance afin d'avoir une prévoyance vieillesse aussi solide et complète que possible. Il est également important de faciliter les procédures administratives. Tout en sachant que la situation financière de l'AVS facultative est précaire depuis sa création et que le principe de territorialité s'applique, il n'est demeuré pas moins que les besoins des Suisses·ses de l'étranger dans ce domaine ne sont actuellement pas satisfaits.

C'est pourquoi il faut :

- permettre l'adhésion à l'AVS/AI facultative lorsque l'on séjourne hors de l'UE/AELE ;
- réduire la période d'assurance préalable en Suisse avant de pouvoir s'assurer à l'AVS/AI facultative. Aujourd'hui il faut avoir cotisé durant 5 ans à l'AVS/AI en Suisse avant son départ à l'étranger (pays hors UE/AELE) pour pouvoir s'affilier à l'AVS/AI facultative ;

- développer la cyberadministration afin de lever les difficultés à communiquer avec la Caisse suisse de compensation (cette procédure est en cours, mais doit encore être intensifiée) ;
- développer le réseau des conventions de sécurité sociale pour remédier aux problèmes persistants pour les assurances des étudiant·e·s, des personnes qui n'exercent pas une activité lucrative ainsi que des personnes séjournant dans des pays où le système d'assurances sociales est insuffisant ;
- réévaluer les conventions existantes afin d'apporter la meilleure solution possible pour les Suisses·ses résidents dans ce pays ;
- que des réflexions soient menées pour la création d'une assurance spécifiquement dédiée au Suisses·ses de l'étranger.

Les besoins des Suisses·ses de l'étranger en termes d'assurance-maladie

Généralement, en cas de déménagement hors des frontières helvétiques, il n'est pas possible de rester assuré·e auprès d'une assurance-maladie suisse. Cela signifie qu'il faut soit trouver une solution d'assurance dans son nouveau pays de résidence, soit, si une telle solution est inexistante, opter pour une police d'assurance-maladie privée.

Toutefois, il existe un certain nombre d'exceptions à ce principe de base, notamment pour les personnes travaillant à l'étranger pour un employeur suisse et les membres de leur famille sans activité professionnelle, ainsi que pour les personnes travaillant à l'étranger pour la Confédération. De plus, en cas de déménagement dans un pays de l'UE ou de l'AELE, ce sont les règles de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes qui s'appliquent.

En outre, les assuré·e·s qui étaient soumis·es à l'assurance obligatoire des soins avant de partir à l'étranger peuvent conserver leur couverture d'assurance sur une base contractuelle. Mais cela signifie que les assureurs ont la possibilité, selon les cas, de formuler des réserves.

De manière générale, le fait qu'une certaine possibilité de s'assurer ne puisse pas être maintenue peut obliger certaines personnes à renoncer à quitter la Suisse ou à séjourner à l'étranger. Cela constitue clairement un obstacle à la mobilité.

Il faut donc :

- mettre à disposition des Suisses·ses désirant partir à l'étranger ou déjà établi·e·s à l'étranger, des informations claires sur les possibilités de s'assurer et sur la couverture proposée. La thématique est complexe et comprend de nombreuses réglementations spécifiques ;
- permettre des couvertures suffisantes des différents risques par les assureurs prescrits ;
- avoir la possibilité de recourir à des assurances complémentaires privées dans le cas où la couverture de l'assurance étrangère ne serait pas identique à celle proposée en Suisse, tout en sachant que celles-ci sont souvent très chères et ne s'adressent qu'aux plus aisé·e·s ;
- compléter le réseau des conventions de sécurité sociale ;
- que des réflexions soient menées pour la création d'une solution spécifiquement dédiée au Suisses·ses de l'étranger.

5. Garantir le maintien d'un réseau consulaire répondant aux besoins des Suisses·ses de l'étranger

Le réseau et l'assistance consulaires ont été sévèrement réduits jusqu'en 2019. Depuis lors, la situation s'est stabilisée, mais une nouvelle réduction de l'assistance de la diaspora suisse serait irresponsable. Il faut s'assurer qu'il n'y aura plus de démantèlement du réseau de nos représentations d'ambassades et de consulats à l'étranger ou, si cela s'avérait nécessaire que la décision touchant la localisation d'un service consulaire tiendra compte, en priorité, de la taille et de l'importance de la communauté suisse qui en dépend.

Les besoins des Suisses·ses de l'étranger :

- avoir un accès facilité et rapide aux prestations consulaires dans leur pays de résidence ;
- lorsque cela n'est pas possible, que des solutions alternatives ou des solutions online soient disponibles.

Pour cela il faut :

- assurer l'accès aux prestations consulaires de manière facile et rapide à l'ensemble des Suisses de l'étranger, que cela passe par le maintien, voire le développement du réseaux consulaire sur place, en ligne (cyberadministration) ou encore la mise en place de collaborations ciblées avec des pays amis ;
- renforcer l'information en lien avec les prestations des services consulaires.

6. Garantir le développement d'une information indépendante et de qualité à destination de la « Cinquième Suisse »

Les Suisses·ses de l'étranger évoluent dans leur pays de résidence, si bien qu'ils sont moins en prise directe avec les thèmes politiques et sociaux suisses. Pour cette raison, il est fondamental de les informer au mieux, qu'il s'agisse de leurs droits et devoirs en tant que citoyen·ne·s suisses, mais aussi pour qu'ils puissent exercer leurs droits politiques en connaissance de cause.

À cette fin, la « Revue Suisse », publication de l'Organisation des Suisses de l'étranger, joue un rôle fondamental. Elle est envoyée automatiquement aux Suisses·ses de l'étranger inscrit·e·s auprès d'un consulat ou d'une ambassade. Ce média est donc prioritaire, car il atteint l'ensemble de nos compatriotes à l'étranger. La « Revue Suisse » est éditée en 4 langues (allemand, français, anglais et espagnol). La « Gazzetta Svizzera » en constitue le pendant en italien. La « Revue Suisse » est envoyée six fois par année et elle joue également le rôle de feuille d'avis officielle de la Confédération.

SWI swissinfo.ch est une unité d'entreprise de SRG SSR qui remplit le mandat d'information à l'étranger confié par la Confédération. Ses informations sont uniquement en ligne, disponibles en 10 langues et elle s'adresse en premier lieu à un public international intéressé par la Suisse ainsi qu'aux Suisses·ses de l'étranger. SWI swissinfo.ch constitue, en plus de la « Revue Suisse », un canal d'information important pour les Suisses·ses de l'étranger. Les dossiers spéciaux en vue des votations et des élections réalisés par swissinfo.ch sont ainsi fondamentaux.

Augmentation des synergies entre la « Revue Suisse » et swissinfo.ch

Ces deux canaux d'information sont complémentaires. La « Revue Suisse » se concentre sur des analyses de fond, mais aussi sur la mise en avant de la vie de la communauté suisse sur place par le biais des pages régionales ainsi que sur les informations officielles de la Confédération. Swisinfo.ch publie des informations quotidiennes sur la Suisse sur son site web.

A noter qu'un contrat de collaboration existe entre la SSR et l'Organisation des Suisses de l'étranger depuis des années. Ce contrat a été renouvelé en 2022 et il vise à renforcer les synergies entre la « Revue Suisse » et swisinfo.ch (échanges de contenus en ligne et sur les réseaux sociaux).

Les réseaux sociaux sont devenus toujours plus importants ces dix dernières années, c'est pourquoi tant l'OSE que swissinfo.ch continuent d'intensifier leur communication à l'adresse des Suisses·ses de l'étranger, surtout des plus jeunes, via ces canaux.

Assurer le financement de la « Revue Suisse », la « Gazzetta Svizzera » et swissinfo.ch

Il est fondamental que ces médias à destination des Suisses·ses de l'étranger voient leurs offres maintenues, voire étendues *et que les difficultés financières de la Confédération ne mènent pas à des coupes dans l'information à destination des Suisses·ses de l'étranger (Revue Suisse, Gazzetta Svizzera, offres liées au mandat pour l'étranger de la SSR: SWI, swissinfo – TV5 Monde – 3Sat et TVSvizzera)*. Les budgets actuels étant déjà calculés au plus juste et déjà restreints.

7. Assurer l'allocation des ressources financières nécessaires au maintien des offres pour les jeunes Suisses·ses de l'étranger et au développement des écoles suisses à l'étranger

Le lien entre les jeunes Suisses·ses de l'étranger et la Suisse doit également être développé et maintenu. Cela doit passer par la formation, mais aussi par des informations spécifiques et par la possibilité de venir en Suisse pour y approfondir ses connaissances sur son pays d'origine, ou encore développer ses connaissances dans une langue nationale.

Le service des jeunes de l'Organisation des Suisses de l'étranger organise des camps pour les jeunes Suisses·ses de l'étranger âgé·e·s de 15 à 25 ans : des camps de sport et loisirs avec une composante culturelle leur permettant d'approfondir leur connaissance de la Suisse. Des cours de langues et un congrès annuel en ligne sont aussi organisés. Le thème du congrès annuel des jeunes est défini en amont par les jeunes eux-mêmes : « le droit de vote dès 16 ans » et « le développement durable » constituaient les thèmes des deux premiers congrès. Ces offres sont accompagnées de toute une communication spécifiquement dédiée aux jeunes Suisses·ses de l'étranger sur les réseaux sociaux. Enfin, des paquets contenant quelques produits typiquement suisses sont envoyés aux jeunes Suisses·ses de l'étranger qui viennent effectuer leur service militaire.

Ces activités créent un sentiment d'appartenance important et permettent le maintien d'un lien fort entre les jeunes Suisses·ses vivant à l'étranger et leur patrie d'origine. Les offres du service des jeunes de l'OSE se font depuis des années « à fonds perdu ».

La Loi fédérale sur la diffusion de la formation suisse à l'étranger concerne en priorité le réseau des 17 écoles suisses à l'étranger. La loi a clairement pour volonté de faire de ces écoles un vecteur de la culture suisse au niveau

international. Il est donc important de créer les conditions cadres nécessaires afin de faciliter la transmission de la « suissitude » dans les écoles suisses à l'étranger, notamment à travers le personnel enseignant. Mais là aussi, il faut s'assurer que le développement du nombre d'écoles suisses à l'étranger devienne une réalité et s'assurer du soutien de la Confédération pour le développement des écoles suisses à l'étranger.

Pour cela il faut :

- assurer le financement nécessaire au développement des offres pour les jeunes Suisses·ses de l'étranger ;
- assurer un soutien financier au niveau fédéral et cantonal pour la création de nouvelles écoles suisses à l'étranger.

Organisation des Suisses de l'étranger

Alpenstrasse 26 - CH - 3006 Berne

Tél. +41 (0)31 356 61 00

www.swisscommunity.org